



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 18 août 2022

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au règlement de la Chambre des Député.e.s, je me permets de poser une question parlementaire à Madame la **Ministre de l'Intérieur et de l'Égalité entre les femmes et les hommes** concernant les distributeurs de produits hygiéniques gratuits dans les lieux publics.

Depuis la mi-août, les bâtiments publics et les établissements scolaires et universitaires en Écosse devront fournir gratuitement des produits hygiéniques. Avec l'entrée en vigueur d'une loi contre la précarité menstruelle, les tampons et serviettes périodiques seront disponibles gratuitement pour toute personne en ayant besoin. Le gouvernement écossais est le premier gouvernement au monde à mettre en place un plan à échelle nationale pour faciliter l'accès gratuit aux tampons et serviettes hygiéniques. Une application pour téléphone mobile *PickMyPeriod* a été lancée afin de localiser les points de distribution les plus proches.

En mars 2021, la commune de Walferdange était la première du pays à installer des distributeurs de produits hygiéniques gratuits dans les toilettes publiques et bâtiments publics tels que la mairie, le centre culturel et les halls sportifs. Depuis lors, des élu.e.s locaux d'autres communes, par exemple de la ville de Luxembourg, ont visité ces premières installations et s'en sont inspiré.e.s pour en installer également.

Dans ce contexte, je voudrais avoir les informations suivantes de la part de Madame la Ministre :

1. **Madame la Ministre dispose-t-elle d'une liste des distributeurs déjà installés dans les communes ? Dans l'affirmative, combien de communes en ont installé ?**
2. **Existe-t-il une stratégie nationale afin d'équiper tous les bâtiments publics avec des distributeurs de produits hygiéniques gratuits ? Dans l'affirmative, comment les communes et administrations publiques sont-elles sensibilisées ?**
3. **Existe-il des consignes concernant les distributeurs, notamment afin de garantir un accès inclusif (grâce à des tailles de produits différentes), des produits réutilisables tels que la coupe menstruelle, ainsi que la mise à disposition de produits en coton biologique ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Jessie THILL
Députée



Réponse de Madame la Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes et Ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding, à la question parlementaire n° 6678 du 18 août 2022 de Madame la Députée Jessie Thill concernant la distributeurs de produits hygiéniques gratuits dans les lieux publics

Dans le cadre de sa stratégie « MEGAPLUS », le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes (MEGA) prospecte régulièrement les communes en vue de les encourager à prendre des mesures concrètes pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau local.

A cette fin, le MEGA leur propose de conclure une convention de partenariat ayant pour objet la réalisation d'une ou de plusieurs actions pragmatiques et innovantes dans l'intérêt des citoyennes et des citoyens.

Parmi les actions proposées se trouve aussi l'installation de distributeurs de produits d'hygiène menstruelle dans les toilettes publiques communales.

<https://megagemengen.lu/mega-plus/>

Ce volet a d'ailleurs été mentionné de manière explicite dans la circulaire ministérielle n° 3999, diffusée le 21 mai 2021 aux administrations communales.

Luxembourg, le 19 septembre 2022
La Ministre de l'Égalité entre les
femmes et les hommes
(s.) Taina Bofferding